

Annexe II — Séquence d'observation en milieu professionnel de seconde générale et technologique : liste des justificatifs à produire par un élève pour bénéficier d'une dispense

Motif de la demande de dispense	Justificatif à produire par l'élève
Hospitalisation ou maladie de l'élève	Justificatifs médicaux portant sur l'intégralité de la période prévue par la convention : Bulletin de situation délivré par l'hôpital ou la clinique où est hospitalisé l'élève Certificat médical délivré par un médecin
<p><u>Service national universel</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Séjour de cohésion (dix jours consécutifs et un week-end) — Mission d'intérêt général (quatre-vingt-quatre heures) réalisés pendant le dernier mois de l'année scolaire	Justificatif à produire en amont de la période réglementaire dédiée à la séquence d'observation : Convocation adressée à l'élève par le service national universel (SNU) mentionnant précisément la période durant laquelle est prévu le séjour de cohésion ou la mission d'intérêt général Justificatif à produire après la réalisation du SNU : Attestation délivrée par le service national universel (SNU) mentionnant précisément la période durant laquelle l'élève a effectué son séjour de cohésion ou sa mission d'intérêt général
Mobilité européenne ou internationale <ul style="list-style-type: none"> — Deux semaines au titre de la classe de seconde — Quatre semaines au titre de la classe de première 	Justificatif à produire en amont de la période réglementaire dédiée à la séquence d'observation : Copie du contrat d'études Justificatif à produire après la réalisation de la mobilité : Copie du bilan de la période de mobilité de l'élève délivré par l'établissement d'accueil
Scolarité en seconde à régime spécifique de la série technologique hôtellerie et restauration (STHR)	Courrier des représentants légaux de l'élève indiquant s'il souhaite ou non effectuer une séquence d'observation (avec la convention renseignée, le cas échéant) Dans ce cas, l'élève est présent dans son établissement pendant la période concernée par la séquence d'observation en milieu professionnel pour les autres élèves